# Questionnaire pour le diagnostic sur le standard des données paysages

Date de l’entretien : 05/01/2023

Personne interviewée : Noémie Fabre et Julien Chapuis

Organisme interviewé : Communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans

## Contexte :

Expliquer de façon succincte le contexte général :

* Atlas régional/départemental / autre
* Objectifs & contexte de ce nouvel atlas
* Degré d’avancement (fait / en cours de réalisation / en projet)
* Le degré de numérisation : qu’est-ce qui est produit sous forme numérique ?
* Toute autre information d’intérêt

La communauté d’agglomération prépare son PLUi (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal), lequel a été lancé en 2019 et doit être approuvé en mars 2023.

Pour la préparation de ce PLUi, nous avions un fil rouge « paysage ». Nous sommes repartis des Unités Paysagères définies par l’atlas régional des paysages : cet atlas date de 2014 (avant la fusion des régions) et est disponible sous forme papier. La communauté d’agglomération comprend 4 UP.

Nous avons enrichi la connaissance du paysage par des éléments de diagnostic :

- Cônes de vues de paysages emblématiques (dimension supra territoriale) ;

- Cônes de vues de paysages d’intérêt local ou d’attachement (dimension territoriale) ;

- Franges urbaines.

Il y avait un certain nombre de jours prévus pour ces études paysagères. Ces éléments de diagnostics ne se retrouvent pas dans le GPU car il ne s’agit pas de documents opposables, en revanche, ils ont servi à la création des zonages du PLUi.

Notre PLUI est à double entrée : d’une part, selon la classification classique des zones urbaines, d’autre part avec des règles d’urbanisme différentes selon les UP (nous avons des territoires très marqués). En pratique, il y avait une UP très petite qu’on a regroupé avec une autre. Nous n’aurions pas pu faire ça avec des UP à une granularité trop fine.

## Besoins par rapport au standard

Le GT Paysage a identifié trois grandes catégories de besoin :

* Faciliter la production de données paysages, mutualiser les efforts de production
* Centraliser les données
* Rendre les données paysages opérationnelles (documents d’urbanisme, projets d’aménagement)

Q1 : En ce qui vous concerne, quels seraient vos besoins par rapport à ce futur standard ?

* Etes-vous concerné par les 3 objectifs mentionnés ci-dessus ? ou plus particulièrement par l’un d’eux (à détailler) ?
* Quelles conséquences possibles sur le contenu du standard ?
* Avez-vous des besoins autres que ceux listés ci-dessus ?

La communauté d’agglomération est surtout concernée par le troisième point (rendre les données paysages opérationnelles) : pour nous, cela implique d’éviter les micro-secteurs, d’éviter des UP trop petites (il ne serait pas possible d’avoir un règlement différencié pour une grande quantité d’UP).

On est aussi intéressé par la globalisation : avoir un usage identique des données sur toute la France, valoriser ce que nous avons fait.

Pour la collecte des données, il faudra voir quelle articulation mettre en place avec les collectivités territoriales.

## Les unités de paysage – localisation et identification

Suite à une première analyse, il apparaît que les unités de paysage (UP) sont au cœur des données paysages et qu’elles doivent porter a minima les attributs de base suivants : une géométrie, un nom et un identifiant.

Q1 : êtes-vous d’accord avec l’affirmation ci-dessus ? oui

Q2 : Selon vos critères, comment sont délimitées les unités de paysage

* un polygone avec des limites bien définies
* un polygone avec des limites plus ou moins bien définies (ex : limites franches / limites progressives)
* plusieurs polygones (ex : zones de transition)
* autre

Considérez-vous que les unités de paysage peuvent se chevaucher ?

Nous sommes partis des UP définies dans l’atlas régional (papier) ; les polygones étaient définis avec une grosse épaisseur du trait. Pour avoir des données SIG, nous avons donc dû faire un travail de numérisation (donnée SIG qui n’existait pas à l’époque de l’élaboration du PLUi) :

* de façon assez soignée sur l’urbain : on a tenu compte des limites des zones urbaines et des villages pour les attribuer à l’UP concernée.
* de façon plus moins fine sur les espaces agricoles ou naturels : on s’est calé globalement sur le trait de l’atlas (mais sans chercher par exemple à utiliser des limites de parcelles)

Au final, les 4 UP sont représentées par de simples polygones bien définis par rapport à nos besoins qui sont d’insérer la donnée paysagère dans le PLUI, in fine dans le GPU. Par contre, pour le standard, comme la délimitation n’est pas toujours très claire sur les espaces naturels, forestiers ou agricoles, cela pourrait être pertinent de prévoir des limites progressives ou des zones de transition, mais sans chevauchement.

Q4 : faut-il d’autres informations liées à la localisation de l’UP ? (exemples : surface, périmètre, lien avec les communes concernées …)

Il faut que la localisation et la forme soient compatibles avec les autres documents, SCOT, PLUi. L’objectif étant d’insérer la connaissance des paysages aux différentes échelles de décisions de l’aménagement et de la planification pour lui conférer une visée opérationnelle. Par exemple, un village doit en général appartenir à une seule UP mais il peut y avoir quelques exceptions si elles sont bien justifiées et très visible sur le terrain.

Q5 : comment identifiez-vous les UP ? Donner un exemple d’identifiant.

Les identifiants sont simplement des entiers incrémentaux : UP1, UP2.

Q6 : ces informations de base sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ?

Nos UP sont surtout basées sur des critères de géographie physique (relief, hydrographie) et sont donc assez stables. Ces informations de base ne devraient pas bouger. Seuls les éléments et l’occupation des sols sont susceptibles d’évoluer.

## Les unités de paysage – information de diagnostic

Suite à une première analyse, il apparaît qu’il faut a minima fournir le lien vers la page correspondante de l’atlas mais que cela n’est pas toujours suffisant.

Q7 : à votre avis, quelle serait la meilleure solution :

* améliorer la rédaction des pages de l’atlas, faciliter sa lecture (plus claire, plus structurée)
* avoir une fiche synthétique par UP dans l’atlas
* donner des informations synthétiques en attributs des UP dans les données géomatiques
* il faut combiner les solutions ci-dessus
* le lien vers la page de l’atlas est suffisant
* autre solution

Il faut combiner les solutions proposées ci-dessus. La meilleure solution serait :

- une fiche synthétique à produire par UP à partir d’un modèle national ;

- une liste des mots-clés en attribut des UP définie au niveau national.

Q8 : quelles informations de diagnostic faudrait-il mettre en attribut des UP ?

* Q8.1 : utilisez-vous une typologie des UP ? si oui, laquelle ? Une typologie nationale serait-elle utile ? faisable ?

Dans l’atlas régional, il y avait des informations de typologie, des mots-clés qu’on a repris. Une typologie nationale pourrait être utile.

* Q8.2 : pratiquez-vous la qualification des UP (exemple : paysages remarquables / paysages du quotidien/ espaces dégradés) ?

On n’a pas qualifié les UP. Cette qualification s’est plutôt faite au niveau des cônes de vues (emblématique/du quotidien) ou des franges urbaines (sensibilité forte/ faible).

Pour les cônes de vue, on distingue :

* Ceux qui participent au rayonnement extérieur du territoire (ex : Puy-de-Dôme) => vues emblématiques
* Ceux qui contribuent au fonctionnement interne (ex : vue sur le clocher du village) => vues d’intérêt local ou de l’attachement de la population, du quotidien.

Dans le zonage et le règlement du PLUi, les OAP paysages ne sont pas retranscrites et n’apparaissent pas dans le GPU car ne sont pas opposables. Il y aurait un intérêt à traduire les OAP Paysages dans un standard.

* Q8.3 : faut-il rajouter des informations factuelles de contexte (ex : population, Zmin, Z max) ?

C’est plus important de qualifier l’occupation (ancienne, récente) que de la quantifier (ex : nombre d’habitants). L’ancienneté de l’occupation est un critère important, ça peut remonter au Moyen-Age.

* Q8.4 : le GT a émis l’idée d’une liste de mots clés. Quelle est votre opinion à ce sujet ? Quels types d’informations devraient être portés par ces mots-clés ?

On utilise des mots-clés comme « volcan », « faille », « plaine céréalière ».

Il faudrait avoir des termes assez précis avec une définition commune. Il faut être en mesure de faire des requêtes au niveau national pour disposer d’un thésaurus.

On ne pourra pas tout harmoniser du premier coup, il faudra faire évoluer cette liste de mots-clés. Il faudra définir la gestion de la liste de ces mots-clés :

* Il y a besoin d’un organe de gouvernance (ex : réunions annuelles du GT Paysages)
* Il faudra définir qui peut ou doit alimenter cette base de mots-clés.
* Q8.5 : le GT a aussi émis l’idée d’une image représentant l’identité de chaque UP. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Un croquis pourrait être bien adapté car il synthétise l’ensemble des éléments sur une même illustration.

* Q8.6 : Avez-vous d’autres idées sur ce qu’il conviendrait de mettre dans le standard en matière d’informations de diagnostic ?

Dater la définition de l’UP.

Q9 : les informations de diagnostic sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ?

## Les échelles de la connaissance des paysages

Q10 : Utilisez-vous des sous-unités paysagères ? Si oui, expliquez pourquoi. Quelles informations sont portées par ces sous-unités ? Ce sont les mêmes que celles des unités paysagères ?

Nous avions créé 7-8 sous-unités paysagères à partir des 4 UP de l’atlas régional. On leur avait mis un identifiant (1A – 1B) et un nom. En pratique, on ne les a pas utilisées pour le PLUi, cela n’a pas été retranscrit dans le règlement. L’échelle de représentation s’est effectuée au niveau règlementaire, ou des UP, l’échelle des sous UP n’a donc pas été exploité.

A priori, il faut prévoir les mêmes informations sur les sous –UP que sur les UP, c’est-à-dire un même attribut avec un nom, un identifiant, une géométrie.

Q11 : Utilisez-vous des regroupements d’entités paysagères ? Si oui, expliquez pourquoi. Quels sont les principes de regroupement ? Comment sont nommés ces regroupements ? Quelles informations sont portées par ces regroupements ? Sont-ce les mêmes que celles des unités paysagères ?

Non.

Q12 : les informations sur ces entités paysagères (autres que les UP) sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ?

## Les dynamiques

Q13 : Quels sont les objets portant des informations de dynamique ? seulement les UP ou autres ?

On a plutôt mis les dynamiques sur les franges urbaines (échelle micro qui recouvrent de forts enjeux). Les UP sont des objets trop gros pour porter ce type d’information.

Q14 : Avez-vous une typologie des dynamiques possibles ? quelles sont les dynamiques les plus fréquentes sur votre territoire ? Une liste nationale des dynamiques possibles serait-elle utile ? faisable ?

Sur notre territoire, on a surtout des dynamiques d’urbanisation, de boisement et d’enfrichement. On retrouve ces notions de dynamiques dans les OAP.

Q15 : les informations sur les dynamiques sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ? Si oui, expliquez plus en détail (exemple : comment pensez-vous les mettre à jour ?)

Ce sont des informations qui évoluent fortement ; cela dépend aussi des différents niveaux de suivi.

## Les enjeux et recommandations

Q16 : Quels sont les objets portant des informations d’enjeux ? seulement les UP ou autres ?

Pour nous, les enjeux sont des actions assez précises sur des zones généralement plus petites qu’une UP (ex : réouverture d’un puy par la pâture).

Q17 : Avez-vous une typologie des enjeux possibles ? quels sont les enjeux les plus fréquents sur votre territoire ? Une liste nationale des enjeux possibles serait-elle utile ? faisable ?

Tout dépend de ce que l’on entend par enjeu. Une liste nationale peut être pertinente si on reste à un niveau assez global (ex : préservation / valorisation / réhabilitation). Par contre, il ne faut pas aller trop loin dans les préconisations ; le standard doit être un socle de définitions mais les actions à mettre en œuvre relèvent de la volonté politique, il ne faut pas d’ingérence. En outre, il y a beaucoup de spécificités locales, ce qui rendrait difficile une liste nationale trop détaillée.

Q18 : les informations sur les enjeux sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ? Si oui, expliquez plus en détail.

Q19 : faut-il mettre dans les données géomatiques du paysage les recommandations plus détaillées qu’il peut y avoir dans l’atlas ?

## Les perceptions

Les perceptions sont des données créées spécifiquement en vue des atlas de paysages.

Q20 : à quoi ressemblent vos données sur les perceptions ?

* Sur quel objet (UP, autre) portent-elles ?
* Quel est leur format (texte de synthèse, témoignages, …) ? leur contenu le plus fréquent ?

Q 21 : à votre avis, les données sur les perceptions doivent-elles faire partie du standard Paysages ?

La perception par la population, c’est une donnée qui génère du diagnostic.

Q22 : les informations sur les perceptions sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ? Si oui, expliquez plus en détail.

Les habitants ont été consultés : on a relevé les perceptions sur les cônes de vue, cela a participé à leur définition et au diagnostic mais ce n’est pas sûr qu’on ait gardé les témoignages.

Ce n’est pas sûr du tout qu’il faille intégrer ça dans le standard. Les cônes de vues ainsi définis ont par contre servi à la définition du zonage du PLUi.

## Les éléments du paysage

La méthode de 2015 distingue les éléments de paysage dits « ponctuels » (et souvent uniques) et les éléments de paysage qui participent aux structures paysagères.

Q23 : avez-vous des données sur les éléments de paysage ? lesquelles ? comment sont-elles structurées ?

* Q 23.1 Quels éléments de paysage sont saisis dans votre base de données ? Faites-vous la différence entre éléments ponctuels et structures paysagères ?

Il n’y avait pas ce genre d’information dans l’atlas régional. Par contre, pour le PLUi, on doit considérer les éléments de patrimoine bâti ou naturel (respectivement articles L151-19 et L151-23 du code de l’urbanisme). Il y a déjà les prescriptions 7 et 25 du standard CNIG DDU à ce sujet (standard sur la dématérialisation des documents d’urbanisme / GPU).

L’élaboration du Standard Paysages doit s’appuyer sur les Standards DDU du CNIG, pour être compatible avec le côté opérationnel. Il est nécessaire de travailler sur l’échange et l’interopérabilité entre les standards traitant des éléments du paysage, de reprendre et d’intégrer des codes dans le thésaurus national.

Les cônes de vues et les franges urbaines sont également à intégrer dans le Standard. L’approche est plus fine, plus complexe et évoluent le temps d’un atlas mais ces éléments sont d’un réel enjeu pour les documents d’urbanisme.

* Q23.2 Quelles sources de données utilisez-vous pour collecter les éléments de paysage ?
* Q23.3 Comment sont saisies les structures paysagères :
  + Zonage (ex : zone de bocage)
  + Saisie individuelle (ex : haies, arbres …)
  + Un mélange des deux selon les cas
  + Elles ne sont pas saisies du tout

Beaucoup de données correspondant aux articles L151-19 et L151-23 sont déjà disponibles au sein des documents d’urbanisme. On en dispose et on les met à jour rapidement.

* Q23.4 Quels sont les attributs portés par ces éléments de paysage (ex : nom, nature, date de dernière observation, autre) ?

On a une qualification des franges urbaines et des cônes de vues.

* Q23.5 Une typologie nationale des éléments de paysage serait-elle faisable ? utile ?

Oui, ce serait utile. Il faudrait une liste nationale avec au minimum les éléments de paysage du standard CNIG et des ajouts éventuels. Les franges urbaines et les cônes de vue seraient de bons candidats car ce sont des vrais enjeux communs.

Q24 : il y a de nombreux éléments de paysages qui de plus, sont fortement susceptibles d’évoluer durant la période de validité de l’atlas. Quel est votre avis à ce sujet :

* les données sur les éléments de paysage sont trop difficiles à produire et à maintenir de façon exhaustive; il ne faut pas les inclure dans le standard
* les données sur les éléments de paysage sont des informations utiles même si elles sont de qualité imparfaite ; il faut les inclure dans le standard, de façon optionnelle, en prévoyant de documenter cette qualité (ex : date de dernière observation)
* les données sur les éléments de paysage sont des informations indispensables ; il faut les inclure dans le standard de façon obligatoire et faire les efforts nécessaires pour assurer la qualité des données (ex : recours à la saisie collaborative)
* autre

Ces informations risquent effectivement d’évoluer durant la période de validité d’un atlas. Pour le PLUi, il faudrait quasiment une mise à jour tous les ans.

## Les photographies et autres images

Les autres images peuvent être par exemple des images scannées et géo-localisées de tableaux de paysages. Il ne s’agit pas des représentations cartographiques de l’unité paysagère (bloc diagramme, plan coupé, etc).

Q25 : De quelles données disposez-vous dans ce domaine ?

* nature (photos / images)
* format (TIF ? JPEG ? …)
* typologie (laquelle ?)
* période couverte par ces données, fréquence de renouvellement ?
* métadonnées (date, localisation, titre/ légende, autre) ?
* nombre de données (nombre total, nombre moyen / UP)
* aucune

Q26 : Comment sont collectées les photographies ? Avez-vous des contraintes de qualité ? Lesquelles ? Disposez-vous d’UN OPP (Observatoire Photographique du Paysage) ?

On a un OPP sur la partie Unesco de notre territoire. On a participé au montage. Il faut utiliser et valoriser cet OPP (publier l’ensemble des photos).

Q27 : Comment pourraient être utilisées ces photos (ou images) dans le cadre du standard Paysages ?

* Etre associées aux unités paysagères pour fournir une représentation sensible du paysage ?
* Illustrer des secteurs à enjeux ?
* Permettre le calcul d’indicateurs ? de quel type ?
* Autre

Faudrait-il utiliser l’ensemble des photos disponibles ou seulement une sélection. Selon quels critères ?

Il faut quelque chose d’assez souple ; par exemple, il ne faut pas imposer un nombre minimal de photos par UP. Si on publie les photos, il faut donner la date de prise de vue, la localisation (coordonnées GPS et l’orientation) et le nom du photographe (CGU).

On peut aussi illustrer avec un croquis. Peut-être laisser libre à chacun l’illustration.

## Autres

Q28 : A votre avis, quelles autres informations devraient être incluses dans le standard sur les données paysage ?

Q29 : Avez-vous d’autres remarques à faire concernant le futur standard sur les données paysage ?

Si la visée est opérationnelle, comme ici pour le PLUi, alors il est important de traduire la donnée pour qu’elle s’insère aux échelles d’aménagement et de planification (SCOT, PLUi) et soit interopérable avec les autres standards CNIG à visée opérationnelle (donc reprendre des codes existants prescrits par le CNIG, pour le GPU en particulier).